

Procédure de recrutement aux contrats doctoraux UGA Année universitaire 2024/2025

La campagne de recrutement des contrats doctoraux au titre de l'année 2024/2025 va débuter. Vous trouverez ci-dessous le calendrier, le format des phases de recrutement, les critères d'admissibilité et d'admission.

1. Sélection des dossiers :

Les candidat-es seront sélectionné-es en deux phases : une phase d'admissibilité (sur dossier, au maximum 2 dossiers par section CNU) et une phase d'admission, sur audition. Ces deux phases de sélection seront assurées par le conseil de l'école doctorale réuni en formation plénière.

2. Calendrier de recrutement :

Dépôt du dossier complet par les candidats	Jeudi 20 Juin 2024 à 23h59 Un accusé de réception par retour de mail sera envoyé mais AUCUNE NOTIFICATION concernant la complétude du dossier ne sera adressée aux candidat.e.s.
Phase d'admissibilité	Jeudi 27 Juin 2024
Diffusion des résultats d'admissibilité	Jeudi 27 Juin 2024
Phase d'admission	Jeudi 04 Juillet 2024
Diffusion des résultats d'admission	Vendredi 05 Juillet 2024

3. Modalités de recrutement :

- **ADMISSIBILITE :** Sur dossier (Voir dossier de candidature à télécharger sur le site de l'Ed)

Important : Le dossier transmis comportera les avis motivés du/de la directeur-trice de laboratoire et du/de la directeur-trice de thèse pour chacun.e des candidat-es.

- **ADMISSION :**

- Chaque candidat-e présente son projet pendant 10 minutes, suivi d'un entretien de 10 mn avec les membres du conseil.
- Le Conseil de l'ED établit par vote la liste des candidat-es retenu-es.

4. Critères d'évaluation des dossiers :

ADMISSIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de thèse : problématique, premier état de l'art, bibliographie indicative, méthodologie / protocole de recherche soulignant l'originalité du sujet • Cours du/de la candidat-e. • Cohérence du sujet de recherche avec le domaine de recherche du/de la directeur-trice de thèse. • Qualité de l'encadrement : indication du nombre de thèses encadrés par directeur.trice de thèse
ADMISSION	<ul style="list-style-type: none"> • Seule l'excellence du projet et de sa présentation est retenue. Le/la candidat-e devra démontrer son appropriation du sujet de recherche, sa capacité à justifier l'intérêt et la nouveauté du projet et à le mener à terme, et sa capacité à répondre aux questions du conseil.

5. Rappel de la réglementation en vigueur :

**Décret N° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels
des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche (NOR :
ESRH0908292D)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000033079762/2016-09-01/>

Article 3 : « Le président ou le directeur de l'établissement recrute le doctorant contractuel par contrat d'une durée de trois ans, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou équipe de recherche concernée. »